



RAID NATURE LODEVOIS ET LARZAC - 3ème édition

Article 1 : ORGANISATEUR

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac est organisateur du Raid Nature Lodévois et Larzac du 18 et 19 avril 2009, et a souscrit à cet effet une assurance responsabilité civile pour les organisateurs.

Article 2 – CONDITIONS GENERALES

Règlement

Le raid nature Lodévois et Larzac 2009 se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la sécurité des participants et à la protection des espaces traversés.

Le présent règlement pourra être complété et les équipes inscrites en seront informées. Les participants s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription.

Droit à l'image

Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur de l'évènement, ainsi que par ses ayants droits tels que partenaires et médias, des images et des photos prises à l'occasion de l'évènement, sur lesquelles ils pourraient apparaître. Cette exploitation est autorisée sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires.

Risques physiques

Les concurrents affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel, et pour certaines parties sur des routes ouvertes à la circulation, telles qu'elles sont proposées dans le cadre de l'évènement. Les blessures, accidents des participants lors de leur participation aux épreuves ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée d'aucune manière que ce soit.

Pertes et vols

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des pertes et vols de toute nature pendant la manifestation.

Article 3 – PRINCIPES ET DEROULEMENT DU RAID

3.1 Principes

Deux parcours sont proposés aux participants; ils empruntent majoritairement un itinéraire en milieu naturel, avec quelques passages en zone routière. Les itinéraires sont fléchés rubalisés. Les axes goudronnés ne sont autorisés que lorsqu'ils sont signalés. Les équipes doivent respecter le code de la route. Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués.

Les concurrents constituant l'équipe doivent restés groupés tout au long du raid.

Un plan général du site, du parcours et des lieux accessibles en voiture sera affiché à l'accueil; l'accès aux zones de courses est exclusivement réservé aux membres de l'organisation, personnels médicaux et bénévoles. Une liste des endroits accessibles aux accompagnateurs sera fournie. Le non respect des consignes entraîne la disqualification de l'équipe.

3.2 Les épreuves sportives

Le Raid Nature Lodévois et Larzac se déroule comme suit :

Samedi 18 avril 2009 : Retrait des dossards de 10h à 13h30 Parc municipal de Lodève

Briefing à partir de 14h00 plage du camping des Vailhés – lac du Salagou

Départ à 14h30 : Trail (7 ou 4 km) - canoë orientation (8 ou 4 km) - VTT (17 ou 14 km).

Dimanche 19 avril : Briefing à 8h00 Parc municipal de Lodève

Départ 8h30 : Epreuves enchainées

Parcours long: VTT (12,5 km),
Course d'orientation (10 km)
VTT (2,5 km)
Trail (10 km),
VTT (13 km).

Parcours court : VTT (12,5 km),
Course d'orientation (6 km)
VTT (15,5 km)

Une ou plusieurs épreuves pourront être modifiées, ajoutées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire. Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ. Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas de manière visible le dossard fourni par l'organisation.

3.3 Règles spécifiques :

Canoë Orientation

L'épreuve consiste en une course d'orientation qui aura pour point de départ et d'arrivée la plage du camping des Vailhés. Un canoë, des pagaies et des gilets de sauvetage sont attribués à chaque équipe. Le port du gilet de sauvetage correctement attaché est obligatoire.

La navigation doit se faire à 2, le pointage peut se faire seul.

Pénalités balises non trouvées ou fautes : 30 minutes. Cartons perdus ou 0 balise trouvée : (nombre de balises sur le parcours x 30 mn) + 1h30 de pénalité supplémentaire.

Disqualification de l'équipe si détérioration des lieux publics ou privés traversés (clôture...).

VTT

Le port du casque homologué est obligatoire. Les parcours sont balisés. Les équipes doivent respecter le code de la route, la sécurité des zones de descente et de montée du VTT, annoncés à l'approche des zones de transition.

Toutes les épreuves de VTT doivent se faire à 2 (départ refusé à l'épreuve suivante si équipe non complète).

Course d'orientation

L'épreuve est accessible à tous par lecture de carte IGN et se déroule sur un périmètre défini. Une boussole et un sifflet sont recommandés.

Les équipes sont responsables de leur carton de pointage et doivent le remettre aux contrôleurs à l'arrivée, après l'avoir présenté spontanément à chaque poste de contrôle dans l'ordre choisi par l'équipe.

Tous les pointages doivent s'effectuer à 2.

Pénalités balises non trouvées ou fautes : 30 minutes. Cartons perdus ou 0 balise trouvée : (nombre de balises sur le parcours x 30 mn) + 1h30 de pénalité supplémentaire.

Disqualification de l'équipe si détérioration des lieux publics ou privés traversés (clôture...).

Trail

L'épreuve de trail doit s'effectuer en équipe. L'itinéraire est balisé.

3.4 Ravitaillements

Des points de ravitaillements sont proposés à chaque changement de discipline et en clôture de journée.

3.5 Hébergements

L'hébergement en dortoir prévu dans la salle Ramadier est limité à 200 places.

Article 4 – LES EQUIPES

4.1 Composition

Chaque équipe est composée de deux personnes. Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes. L'assistance est interdite.

Chaque équipe gère sa préparation, sa mise en valeur et son déplacement. Les équipes courent sous leur nom ou le nom de leur sponsor. Chaque équipe nomme un capitaine, responsable de l'équipe. Le capitaine est l'interlocuteur de l'organisation et il est destinataire des documents de parcours.

4.2 Aptitudes physiques

Les concurrents doivent fournir à l'organisation un certificat médical de «*non contre indication à la pratique des activités sportives en compétition*» datant de moins de six mois ou présenter une copie de licence sportive.

En cas de non présentation du certificat médical ou de la licence sportive, le candidat ne sera pas autorisé à participer et aucun remboursement ne sera effectué.

Par le seul fait de s'engager, tout concurrent atteste savoir nager et s'immerger.

4.3 Age minimum

L'âge minimum pour participer au Raid Nature Lodévois et Larzac est de 16 ans révolus à la date du 18 avril 2009 avec autorisation parentale. Une équipe peut être composée de deux mineurs.

4.4 Assurances

Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à la participation au Raid Nature du Lodévois. Par le seul fait de s'engager, tout concurrent atteste la possession de ladite assurance.

Article 5 – EQUIPEMENT

5.1 Matériel obligatoire

Les participants doivent être munis du matériel nécessaire à la bonne pratique des disciplines du Raid Nature Lodévois et Larzac. Chaque équipier doit obligatoirement être muni d'un VTT et d'un casque homologué. Vêtement imperméable chaud indispensable en cas de mauvaises conditions climatiques, raid semi-montagne.

A titre informatif, il est conseillé une boussole ou montre boussole, un sifflet, une couverture de survie, un kit de réparation vélo, un porte carte étanche, un téléphone portable, une gourde et des barres énergétiques.

Pour l'hébergement en salle prévoir un duvet (lits de camp).

Tout matériel dangereux ou frauduleux pour le bon déroulement des épreuves entraînera l'interdiction de participer au Raid Nature Lodévois et Larzac. A titre d'exemple, les moyens de positionnement de type GPS et les engins motorisés sont strictement interdits.

5.2 Matériel fourni par l'organisation

- les dossards
- l'ensemble du matériel nécessaire au déroulement de l'épreuve de canoës : canoës, gilets de sauvetage et pagaies
- la mise en place de parcs à vélos
- Les cartes CO et les fiches nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Article 6 – CHRONOMETRAGES, CLASSEMENTS, ET RECLAMATIONS

6.1 Chronométrages

Le temps final de l'équipe est le temps du dernier concurrent de l'équipe franchissant la ligne d'arrivée. Il ne sera validé qu'après vérification des cartons de pointage du parcours, et sera modifié en fonction des pénalités ou majorations éventuelles.

Des barrières horaires seront fixées le jour des épreuves en fonction des conditions météorologiques.

6.2 Classement et récompenses

Le classement comprend les catégories suivantes : catégorie femme, catégorie homme, catégorie mixte. La remise des prix récompense les trois meilleures équipes pour chacune des trois catégories du classement de chaque parcours. L'organisation se réserve le droit de récompenser une ou plusieurs équipes à titre spécial (convivialité, meilleur esprit, ...)

6.3 Réclamations

Seules les réclamations écrites et signées par le capitaine d'équipe, remise au PC raid (situé à l'arrivée) seront prises en compte. Le délai maximum pour poser une réclamation est de 30 minutes après l'arrivée de l'équipe. L'organisation du Raid statue sur les réclamations.

Article 7– PENALITES, MISE HORS COURSE et ABANDONS

7.1 Principes

Toutes les infractions constatées par les commissaires de course et les contrôleurs entraînent la mise hors course immédiate de l'équipe. Elles sont relatives au code la route, au règlement spécifiques des épreuves et aux règles de sécurité.

Les équipes ont devoir de porter assistance, secours et de le signaler en cas de blessures à l'organisation.

7.2 Pénalités

Voir « Règles Spécifiques »

7.3 Mise hors course

Sera disqualifiée toute équipe :

- Acceptant une entente frauduleuse, contraire à l'esprit du raid, avec une autre équipe ou avec des personnes extérieures à la course
- Dont les accompagnateurs n'auraient pas respecté les zones accessibles au public
- Ne respectant pas le règlement des épreuves
- Détériorant les lieux publics ou privés traversés
- Ne respectant pas l'environnement naturel du site
- Cachant, déplaçant, détériorant ou subtilisant une balise

7.4 Abandons

Tout abandon doit être obligatoirement signalé à un membre de l'organisation. Tout concurrent abandonnant sur blessure ne devra pas rester seul : l'équipe doit rester impérativement avec lui jusqu'à l'arrivée des secours ou du véhicule balai. L'abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite de blessure, entraîne l'élimination de l'équipe des classements (le second coéquipier pourra cependant continuer les épreuves).

Article 8– REMPLACEMENT, FORFAIT ANNULATION

8.1 Remplacement

La possibilité pour opérer un changement au sein de l'équipe est ouverte jusqu'au 14 avril 2009.

Le remplaçant devra fournir un dossier d'inscription complet. L'organisation se réserve le droit de refuser la participation de l'équipe qui ne respecterait pas ces conditions.

8.2 Forfait

Les déclarations de forfait doivent être exprimées auprès de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. Les organisateurs s'engagent à rembourser le montant des inscriptions en cas de forfait seulement si celui-ci est déclaré avant le 14 avril 2009 (cachet de la poste faisant foi). Passée cette date, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

8.3 Annulation

En cas d'annulation d'une épreuve, la totalité des paiements sera conservée par l'organisateur et ne pourra donner à aucun remboursement. Cette clause est valable quelle que soit la raison de l'annulation.

En cas d'annulation du raid, l'organisateur propose le remboursement des équipes, ou le report de l'inscription sur la prochaine édition du raid.

Article 9 – DROITS D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

La participation au Raid Nature Lodévois et Larzac est limité à 150 équipes de 2 participants.

Les droits d'engagement sont de :

80 € date limite d'inscription : 14 avril 2009.

70 € pour une inscription avant le 31 mars 2009 (cachet de la poste faisant foi),

80 € sur place le samedi 18 avril 2009 jusqu'à 13h30 en fonction des places restantes

Les inscriptions ne seront validées qu'accompagnées du règlement à l'ordre du Trésor Public.

Une confirmation sera envoyée au capitaine d'équipe à l'enregistrement de l'inscription. La présentation du certificat médical ou d'une licence sportive est obligatoire sur place.

Les droits d'engagement comprennent :

L'inscription au Raid Nature Lodévois et Larzac 2009, le prêt de matériel pour l'épreuve de canoë, les ravitaillements, la pasta party et l'hébergement en salle le samedi soir, le petit déjeuner du dimanche, le buffet de clôture, l'organisation et la logistique du raid (sécurité et encadrement, parcs à vélos, douche, secours assistance hors réparation vélo) et récompense à l'arrivée.

Une caution pourra être demandée selon le système de chronométrage lors du retrait des dossards.